

[Français]

LE TRANSPORT AÉRIEN

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A PRIS UNE DÉCISION AU SUJET DE LA VENTE DE LA NORDAIR

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Le ministre pourrait-il dire s'il a pris une décision sur les offres reçues il y a quelques jours relativement à la vente de la Nordair?

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur. Nous avons examiné un bon nombre de propositions relatives aux actions de Nordair, et nous avons l'intention bien sûr de bien tenir compte de toutes les instances qu'on m'a faites à moi ou à Air Canada. Je prévois que nous serons bientôt en mesure de prendre une décision.

[Français]

M. Beaudoin: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre pourrait-il dire si sa décision tiendra compte aussi des recommandations faites par le Québec et l'Ontario, qui désirent, selon les renseignements que nous recevons à nos bureaux, avoir un transporteur régional fort, pour assurer le mieux-être de chacune des deux provinces?

[Traduction]

M. Lang: Je puis assurer aux députés que nous tiendrons scrupuleusement compte de toutes les instances qui nous sont présentées et que nous accorderons à chacune l'importance qui lui revient.

* * *

LOTO CANADA

LES VENTES DE BILLETS POUR LE DOUZIÈME TIRAGE

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État (santé et sport amateur) et concerne Loto Canada. Au début de mars, Loto Canada a tenté de mousser ses ventes stagnantes de billets pour le douzième tirage en remettant des centaines de sachets dorés renfermant des chèques de \$5 à des grossistes, qui devaient remettre aux détaillants un sachet pour 25 billets vendus.

Le ministre peut-elle confirmer que puisque Loto Canada a décidé que les détaillants pouvaient garder les chèques de \$5, même s'ils renvoyaient contre remboursement les billets commandés, il est fort possible que ces derniers aient commandé à la dernière minute des billets qu'ils ne pouvaient manifestement pas vendre, uniquement pour avoir droit à la prime de \$5?

L'hon. Iona Campagnolo (ministre d'État (santé et sport amateur)): Oui, monsieur l'Orateur, les chèques de \$5 dans les

Questions orales

sachets dont parle le député s'insèrent dans le programme habituel d'incitation de Loto Canada, même si la formule est différente, destiné à aider les détaillants dans leurs ventes.

Des voix: Oh, oh!

Mme Campagnolo: Les députés d'en face qui s'esclaffent ont peut-être plus de respect pour les détaillants de leur circonscription que semble en avoir le député. La société a pris, je crois, toutes les précautions voulues pour éviter les abus et je suis convaincue que nos détaillants feront preuve à cet égard de leur compétence habituelle.

M. Beatty: Je crains fort que le ministre ne fasse preuve, elle, de son incompétence habituelle. J'ai une autre question à poser. Le 5 octobre, elle a signé une entente avec les gouvernements des provinces. Cette entente prévoyait, entre autres, que dans l'ensemble les lots offerts ne représenteraient pas plus de 50 p. 100 des ventes brutes, et que les frais de publicité et de promotion pour toutes les loteries au Canada seraient plafonnés à 4 p. 100 des ventes brutes.

Le ministre sait-elle que les gouvernements provinciaux estiment que Loto Canada a déjà trahi cet engagement signé aussi récemment qu'en octobre et, si oui, que compte-t-elle faire pour remédier à la situation?

● (1430)

Mme Campagnolo: Monsieur l'Orateur, si c'est le cas, je suppose que la définition de la publicité achetée des media qui entre dans ce 4 p. 100 y est pour quelque chose. Si Loto Canada a effectivement dépassé ce pourcentage, je crois que sur une période d'un an on constatera que le pourcentage sera respecté. Il ne fait aucun doute cependant que les livres de Loto Canada seraient disponibles dans le cadre d'une telle discussion à condition que toutes les loteries des provinces soient traitées exactement de la même manière. Je crois qu'une vérification mutuelle des livres serait possible à cet égard.

M. Beatty: Il serait aussi intéressant d'entendre ce que le ministre peut nous dire au sujet du montant total des prix offerts et de savoir si elle soupçonne ou pas Loto Canada d'avoir violé l'entente qu'elle a signée avec les provinces.

Lundi, en parlant aux journalistes, le ministre a tenté de justifier le marché conclu avec Miracle Mart en faisant une analogie avec un concessionnaire de voitures dont certains vendeurs laissent à désirer. Le ministre a exprimé l'avis qu'il faudrait licencier ces personnes. Comment cette analogie s'applique-t-elle aux ventes défaillantes de Loto Canada, et le ministre a-t-elle l'intention de licencier certains employés de Loto Canada?

Mme Campagnolo: Monsieur l'Orateur, je suis très impressionnée par les préoccupations que manifeste le député pour nos détaillants et grossistes étant donné que son chef mettrait ces 30,000 employés à la porte.

Une voix: Soyons sérieuse.